



OBJET : REPONSE A LA DEMANDE D'INFORMATION DES CONCURRENTS RELATIVE A L'AO N° 68/2024

OBJET : MAINTENANCE DE MATERIEL DU LPEE

A la suite des demandes de clarification des concurrents, nous vous communiquons les informations suivantes :

Questions :

1. Pouvez-vous préciser le type de document de la demande d'intervention préventive ? qu'entendez-vous par désaccord sur le planning ?
2. La facture doit être déposée avant le dernier jour du mois de réalisation des prestations, toutefois, cette obligation repose sur l'obtention préalable des rapports d'interventions signés et cachetés par le LPEE quelles mesures sont prévues pour transmettre ses rapports dans les délais ? Quels sont les personnes habilitées à signer les rapports ?
3. Pouvez-vous clarifier ce que vous entendez par tranche considéré dans la pénalité ?
4. Pour le lot N°2 est ce qu'il est judicieux de faire la prestation sur site ? les pièces de rechange de la liste ne concordent pas avec les dernières générations du matériel ?

Réponses :

1. La demande d'intervention préventive peut être formulée par lettre avec accusée de réception par fax par voie électronique ou par tout autre moyen approprié. Le désaccord ne porte pas sur le refus d'exécuter la prestation de maintenance, mais plutôt sur une inadéquation du planning avec les contraintes des unités concernées (timing/quantité...).
2. La facture doit être établie et déposée contre accusé de réception, au plus tôt, à la date de validation du rapport d'intervention par le maître d'ouvrage, et au plus tard, le dernier jour du mois de validation du rapport d'intervention par le maître d'ouvrage.
Les rapports sont validés par les représentants du maître d'ouvrage.
3. La tranche considérée est la tranche pour laquelle un délai d'exécution partiel ou une date limite a été fixée.
4. Nous privilégions les interventions de maintenance directement sur site, chez le maître d'ouvrage. Nous vous remercions pour votre remarque et vous assurons que la liste des pièces de rechange correspond bien au matériel du LPEE.

Pour tout complément d'information veuillez nous contacter à l'adresse suivante : dir.dla@lpee.ma.